

**Courrier explicatif des démarches à effectuer pour la demande d'Aide Juridique**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après les documents nécessaires pour ma désignation pro deo.

**C'est important pour vous.**

En effet, tant que le dossier n'est pas complet, je ne peux pas intervenir.

En premier lieu, vous devrez compléter toutes les pages du formulaire de demande (sauf la troisième) sans oublier de signer et dater la quatrième page.

La première page constitue vos données personnelles et familiales que vous devez compléter.  
Sur la deuxième page, vous devez cocher la (ou les) cases qui vous concernent selon votre catégorie.  
La quatrième page doit aussi être cochée selon votre situation personnelle (si vous possédez un bien immobilier, une somme d'argent, un véhicule, une aide d'un tiers).

La dernière page est la liste de tous les documents que vous devrez me communiquer.

À l'aide des carrés, vous pouvez cocher ce que vous avez déjà et vérifier ce qu'il vous manque.

**Attention, s'il manque un seul document, la gestion de votre dossier sera retardée !**

**De même, si vos documents sont trop anciens (plus de 2 mois), le dossier sera tenu en suspens dans l'attente de l'actualisation.**

**Si vous n'avez pas/plus votre avertissement extrait de rôle, votre précompte immobilier ou votre taxe auto, il faut vous munir de votre carte d'identité avec votre code PIN lors du RDV pour que je puisse y accéder sur le site du Ministère des Finances.**

**Merci de votre collaboration !**

Patricia DE SPRINGER

Pierre-Yves DUSAUSSOIT

Liste documents pour la demande d'aide juridique (avocat pro déo) :

**TOUJOURS DE 2 MOIS MAXIMUM**

- 1.** Formulaire de demande complété, daté et signé
- 2.** Composition de ménage
- 3.** Dernier avertissement extrait de rôle (document reçu suite à l'envoi de votre déclaration fiscale avec montant à payer/à retoucher) - Attention **toutes** les pages (5 pages)
- 4.** Preuve revenus de **TOUS** les membres **majeurs** du ménage (compagnon, parents, enfant majeur,...)
  - Si chômage** : extrait de compte ou attestation avec allocation **mensuelle** (pas journalière)
  - Si salaire** : **deux** dernières fiches de salaire **et 13<sup>ème</sup>** et pécule de vacances
  - Si salaire et chômage/mutuelle** : fiche de salaire et extrait de chômage **pour le même mois**
  - Si Mutuelle** : extrait de compte ou attestation
  - Si CPAS** : **attestation** du CPAS
  - Si RCD** : attestation médiateur avec la montant du pécule détaillé (revenu-pension alimentaire-allocations familiales)
  - Si le demandeur n'a pas de revenus**, attestation sur l'honneur signée par tous les membres majeurs du ménage
  - Si personnes majeures à charge** (« **statut chef de famille** »), l'attestation de chômage ou de mutuelle doit le préciser expressément
- 5.** Pension alimentaire : extrait de compte ou attestation sur l'honneur de non perception
- 6.** **Si enfant majeur**, attestation de scolarité. Attention joindre aussi attestation **non perception du RIS du CPAS ou une attestation du CPAS avec montant perçu**.
- 7.** Si propriétaire d'un immeuble (ou si propriété du cohabitant), le dernier avertissement extrait de rôle pour le précompte immobilier
- 8.** Si propriétaire d'un véhicule (ou si propriété du cohabitant), la dernière taxe de mise en circulation
- 9.** Si compte en banque supérieur 5000 €, produire l'extrait de compte avec le solde actuel

**Merci de vous munir de votre carte d'identité et de votre code PIN**

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE JURIDIQUE DE DEUXIEME LIGNE

VALABLE A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016

Bureau d'Aide Juridique – Rue des Droits de l'Homme 1 à 7000 Mons

tout doit être rempli, même si le montant est égal à 0 €

Objet de la demande:(courte description de la raison pour laquelle vous formulez une demande)

.....  
.....  
.....

NOM et prénom de l'avocat éventuellement souhaité : Me : .....

Le (la) soussigné(e)

Nom (lettres capitales) : .....

Prénom (lettres capitales) : .....

Numéro registre national/registre des étrangers : .....

Adresse (rue, numéro, code postal, localité) : .....

.....  
.....  
.....

E-mail : ..... @ .....

GSM ou tél fixe : .....

Date et lieu de naissance : .....

Sexe :  homme  femme

Etat civil : (célibataire, marié(e), divorcé(e), veuv(ve)) : .....

Nationalité:  Belge  EU : .....  hors EU : .....

Déclare ne pouvoir prétendre à l'intervention d'une assurance de protection juridique et déclare que sa famille est composée comme suit :

isolé(e)

marié(e)/cohabitant avec (nom et prénom du partenaire) : .....  O

autres personnes à charge : Nombre d'enfant de moins de 18 ans : .....

Nombre d'enfant de plus de 18 ans : .....

Autre (par ex. parent cohabitant, frère/sœur...) : .....

- Personne surendettée sur présentation d'une déclaration de sa part selon laquelle le bénéfice de l'assistance judiciaire ou de l'aide juridique de deuxième ligne est sollicité en vue de l'introduction d'une procédure de règlement collectif de dettes ;  
Estimation de l'endettement :  $/60 =$  (endettement mensuel à déduire des revenus)

Le demandeur atteste de ce qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt avec ses cohabitants

**Questions supplémentaires à compléter par le demandeur (excepté les mineurs) (l'ensemble du ménage déclare :)**

1. *Bien immobilier (peu importe le pays) : je (ne) dispose :*  
 O d'aucune habitation  
 O d'une propre habitation  AER immobilier (cadastre)  
 O de deux ou plusieurs biens  AER immobilier (cadastre)
2. *Somme d'argent (peu importe le pays) : le montant total en ma possession est de :*  
 O moins de 5.000 euros  
 O plus de 5.000 euros mais moins de 20.000 euros  AER extrait bancaire moins de 2 mois  
 O plus de 20.000 euros mais moins de 50.000 euros  AER extrait bancaire moins de 2 mois  
 O plus de 50.000 euros  AER extrait bancaire moins de 2 mois
3. *Matériel roulant (peu importe le pays) : (cyclo, moto, voiture) utilisé par les membres du ménage :*  
 O aucun véhicule motorisé  
 O un véhicule motorisé  AER taxe de circulation (annuelle)  
 O deux véhicules motorisés  AER taxe de circulation (annuelle)  
 O plus de deux véhicules motorisés  AER taxe de circulation (annuelle)
4. *Aide quelconque de tiers, amis, famille (par ex. occupation gratuite d'un logement ...)*  
 O non  
 O oui

+ AER de tous les cohabitants

Si vous êtes bénéficiaires de l'aide juridique partiellement gratuite, vous payez une provision d'un montant compris entre 25 euros et 125 euros.

Le président du BAJ fixe le montant de la provision dans la désignation (art. 508/17 § 2 C.J.).

L'avocat n'entamera sa mission qu'à partir du moment où il recevra le paiement des contributions susvisées (art. 508/17 § 3 C.J.).

Si les conditions vous ayant permis de bénéficier de l'aide juridique de deuxième ligne totalement ou partiellement gratuite se modifient, vous devez en aviser immédiatement l'avocat et le bureau d'aide juridique (art. 508/13 4° C.J.).

Si par l'intervention de l'avocat vous recevez des sommes qui, si elles avaient existé au jour de la demande d'aide juridique, ne vous auraient pas permis d'accéder à l'aide juridique de deuxième ligne, l'avocat doit, avec l'approbation du Bureau d'aide juridique et selon certaines conditions percevoir une indemnité (art. 508/19 C.J.).

Le soussigné déclare que les informations fournies sont complètes et conformes à la réalité

**Dater et signer en faisant précéder de la mention "lu et approuvé"**

*L'avocat ou le BAJ invite le bénéficiaire à produire les documents et les insère alors dans le dossier*

Le (la) soussigné(e) déclare également que son ménage perçoit un revenu mensuel net de : .....

Nature des revenus totaux et montants mentionnés, aussi bien du demandeur que d'éventuels membres de son ménage (calculés par mois) :

- Salaire/traitement (secteur privé/public, employé, fonctionnaire, en formation,...,chèques repas, écochèques, .....€
- Allocation de chômage .....€
- Pension .....€
- Indemnité de la mutuelle .....€
- Revenu d'une activité indépendante .....€
- Montant disponible résultant du règlement collectif de dettes .....€
- Contribution alimentaire .....€
- Revenu de bien immobilier (loyer) .....€
- Revenu de biens mobiliers ou capitaux placés .....€
- Autres .....€
- Aucun (en ce cas, préciser la raison) .....€
- Charge réelle d'un endettement exceptionnel .....€

**A fournir par le demandeur** : documents –qui ne peuvent dater de plus deux mois au moment de la demande– au nom du demandeur et des personnes du ménage (partenaire, enfants, autres cohabitants) :

1. Le certificat de composition de ménage
2. Les documents récents avec les montants précis (des revenus et moyens d'existence)
3. Le dernier avertissement-extrait de rôle des membres majeurs du ménage
4. Pour les indépendants : dernière déclaration TVA, attestation du comptable
5. Pour les médiés, l'attestation du médiateur de dettes précisant le montant exact du disponible versé mensuellement au médié ainsi que le montant exact des éventuelles charges directement payées et allocations familiales perçues

**Prise en considération de la présomption irréfragable (art. 1 § 4 AR18/12/2003) :**

Le mineur, sur présentation de sa carte d'identité ou d'un document attestant de sa minorité

**Prise en considération des présomptions réfragables (art. 1 § 2 AR 18/12/2003)**

- Revenu d'intégration ou une aide sociale du CPAS de ..... sur présentation d'au moins la décision valide du CPAS concerné;
- Garantie de Revenu Aux Personnes Agées sur présentation d'au moins l'attestation annuelle de l'ONP ;
- A.R.R. pour personne handicapée : sur présentation d'au moins la décision du ministre (ou son délégué) qui a la sécurité sociale dans ses attributions ([www.handiweb.be](http://www.handiweb.be));
- Prestations familiales garanties (pas les allocations familiales) : sur présentation d'au moins l'attestation de l'agence fédérale des allocations familiales (Famifed);
- Locataire social qui, en région flamande ou de Bruxelles capitale, paie un loyer égal à la moitié du loyer de base ou, en région wallonne, le loyer minimum, sur présentation d'au moins la dernière fiche de calcul du loyer;
- Personne en détention : sur présentation des documents probants liés au statut de détenu;
- Prévenu visé aux articles 216 quinquies à 216 septies du Code d'Instruction criminelle: documents probants ;
- P.M.M. pour ce qui concerne l'application de la loi du 26 juin 1990 relative à la protection de la personne des malades mentaux sur présentation des documents probants;
- Etranger, pour ce qui concerne une autorisation de séjour ou d'un recours administratif ou juridictionnel contre une décision qui a été prise en application des lois sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers sur présentation des documents probants ;
- Demandeur d'asile ou personne qui introduit une demande du statut de personne déplacée sur présentation des documents probants

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

JE soussigné,

Atteste sur l'honneur ne pas percevoir de pension alimentaire pour mes enfants.

Mons, le

SIGNATURE